



Aléa ruissellement de versant (phénomène généralisé) et aléa suffosion

zones de contraintes fortes (diffuses)  
 zones de contraintes faibles  
 zones de contraintes fortes  
 Echelle : 1/25000

Emprise indicative du P.P.R.I. Isère Amont



**Commune de ST-NAZAIRE-LES-EYMES**  
**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (RÉVISION)**  
**ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE**  
 (sur fond topographique)

**Légende :**

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
<b>I<sub>s</sub></b> Zones d'interdictions	<b>I'</b> : inondation en pied de versant
<b>I<sub>p</sub></b> Zones de projet possible sous maîtrise collective	<b>m</b> : marécages
<b>I<sub>f</sub></b> Zones de contraintes faibles	<b>T, T', t</b> : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
<b>I<sub>0</sub></b> Zones sans contrainte spécifique	<b>V, v</b> : ravinements et ruissellements sur versant
	<b>G, g</b> : glissements de terrain
	<b>P, p</b> : chutes de pierres
	<b>f</b> : suffosion

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et suffosion : voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :  
 \* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

\*\* le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), (0) pour être associé à un éventuellement complété par un indice numérique.

----- Limite communale  
 - - - - - Limite du zonage cadastral au 1/5000

SCAN EDR © IGN 01